

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MAI 2015



L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MAI 2015

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	3 - 4
Évolution du déficit	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Annexe	15



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal qui comprennent le bilan au 31 mai 2015, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal tire des produits d'activités de collecte de fonds et autofinancement dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités et des produits de collecte de fonds, du résultat net et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mai 2015, de l'actif à court terme au 31 mai 2015 et de l'actif net au 1er juin 2014 et au 31 mai 2015.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal au 31 mai 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2014 ont été audités par un autre auditeur.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, CA

Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 14 septembre 2015

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

BILAN
AU 31 MAI 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Comptes clients et autres créances - note 4	54 783	171 523
Stocks	2 802	2 573
Frais payés d'avance	1 529	22 569
	59 114	196 665
DÉPÔT LOYER	6 176	6 176
PLACEMENT À LONG TERME - Fondation du Grand Montréal - note 5	24 252	22 509
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 6	4 250	5 317
	93 792	230 667


L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal


BILAN
AU 31 MAI 2015

	2015	2014
	\$	\$
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	43 809	39 692
Emprunt bancaire - note 7	-	75 000
Créditeurs - note 8	78 725	98 262
Revenus perçus d'avance	71 046	67 049
Apports reportés - note 9	56 250	112 083
	<u>249 830</u>	<u>392 086</u>
APPORTS REPORTÉS - affectés 10 ans - Programme Mécénat Placements Culture - note 5	16 625	16 625
REVENUS D'INTÉRÊTS REPORTÉS - note 5	7 627	5 884
	<u>24 252</u>	<u>22 509</u>
	<u>274 082</u>	<u>414 595</u>
DÉFICIT		
Investi en immobilisations Non affecté	4 250	5 317
	(184 540)	(189 245)
	<u>(180 290)</u>	<u>(183 928)</u>
	<u>93 792</u>	<u>230 667</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur

 _____, administrateur

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

ÉVOLUTION DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2015

	Fonds de dotation	Investi en Immo- bilisations \$	Non affecté \$	2015 \$	2014 \$
SOLDE AU DÉBUT	22 509	5 317	(189 245)	(161 419)	(128 548)
Redressement affecté à l'exercice antérieur - note 2	(22 509)	-	-	(22 509)	(20 043)
Solde redressé	-	5 317	(189 245)	(183 928)	(148 591)
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	-	(2 113)	5 751	3 638	(35 337)
Investi en immobilisations	-	1 046	(1 046)	-	-
SOLDE À LA FIN	-	4 250	(184 540)	(180 290)	(183 928)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2015

	2015	2014
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	662 564	671 952
Concerts	290 598	354 567
Commandites	92 179	85 339
Dons et souscriptions - note 13	131 687	155 021
Événement bénéfice	119 092	64 459
Autres	13 174	10 719
Programme Mécénat Placement Culture (MPC) - volet 2 - note 10	14 520	14 520
	1 323 814	1 356 577
CHARGES		
Cachets des musiciens et des artistes	694 684	801 469
Frais d'administration	154 582	158 125
Frais de mise en marché	102 836	70 300
Frais de production	88 411	107 231
Frais de tournées	54 043	45 555
Salaires et charges sociales - administration	163 954	167 146
Honoraires professionnels	6 650	14 182
Événement bénéfice	46 702	18 817
Intérêts sur l'emprunt bancaire	4 001	2 638
Dépréciation des comptes clients	2 200	4 811
Amortissement des immobilisation corporelles	2 113	1 640
	1 320 176	1 391 914
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 638	(35 337)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	3 638	(35 337)
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 113	1 640
	<u>5 751</u>	<u>(33 697)</u>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	116 740	(103 831)
Subventions à recevoir	-	15 682
Stock	(229)	504
Frais payés d'avance	21 040	12 510
Créditeurs	(19 537)	(58 234)
Revenus perçus d'avance	3 997	24 616
Apports reportés	(55 833)	-
	<u>66 178</u>	<u>(108 753)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>71 929</u>	<u>(142 450)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Investissement en immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 046)</u>	<u>(1 367)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(75 000)</u>	<u>75 000</u>
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(4 117)</u>	<u>(68 817)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	<u>(39 692)</u>	<u>29 125</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	<u>(43 809)</u>	<u>(39 692)</u>
Représentée par :		
Découvert bancaire	<u>(43 809)</u>	<u>(39 692)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MAI 2015

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Orchestre de chambre I Musici de Montréal est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Son objectif est d'organiser, de produire et de donner des concerts ou des récitals.

2 REDRESSEMENT AFFECTÉ À L'EXERCICE ANTÉRIEUR

L'organisme a découvert que les produits de Fonds de dotation reçus et constatés au cours des exercices précédents auraient dû être reportés aux exercices subséquents. En conséquence, le solde des actifs nets au 1er juin 2013 a été diminué de 20 043 \$ et les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mai 2014 ont été redressés de la façon suivante : Le gain découlant de la variation de la juste valeur des placements de l'exercice ont été diminués de 2 466 \$, les apports reportés - affectés 10 ans - Programme Mécénat Placements Culture ont augmenté de 16 625 \$ et les revenus d'intérêts reportés ont augmenté de 5 884 \$.

3 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de concerts sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les produits de commandite et d'événement bénéfice sont constatés lorsqu'ils sont encaissés ou que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MAI 2015

3 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits du programme Mécénat Placement Culture (MPC) - volet 2 sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme d'aide des Bénévoles lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement cette aide pour son fonctionnement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous :

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	30%

Dépréciation d'actif à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers :

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MAI 2015

3 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent des comptes clients et autres créances et du placement à long terme - Fondation du Grand Montréal.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des créanciers.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

4 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Créances et effets à recevoir	30 372	102 653
À recevoir de la Fondation I Musici de Montréal	-	45 000
Sommes à recevoir de l'État	<u>24 411</u>	<u>23 870</u>
	<u>54 783</u>	<u>171 523</u>

5 PLACEMENT À LONG TERME - Fondation du Grand Montréal

L'organisme a déposé une demande au programme Mécénat Placements Culture (MPC) du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Dans le cadre de ce programme, l'organisme a amorcé une campagne de financement dans le but de recueillir des dons qui pourront être appariés par le CALQ si l'organisme verse les dons recueillis à une fondation communautaire reconnue par celui-ci. La somme versée doit être affectée pour une période minimale de 10 ans. Le montant des dons soumis à la Fondation du Grand Montréal (FGM) au 9 octobre 2007 était de 9 500 \$.

Le versement de la subvention de contrepartie de 19 000 \$ représente deux fois le montant des dons soumis pour un total investi de 28 500 \$ et elle se divise en deux affectations :

Le montant de 16 625 \$ sera affecté pour une période minimale de 10 ans (an 2017) et donc ajouté aux sommes recueillies par l'organisme pour un total de 28 500 \$. Le produit financier peut être utilisé pour les opérations courantes ;

Le montant de 11 875 \$ affecté pour une période de 2 ans, a été comptabilisé dans les produits d'un exercice précédent.

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MAI 2015

5 PLACEMENT À LONG TERME - Fondation du Grand Montréal

Levée de fond	Total incluant Appariement	Constaté à titre de produits	Plus Value 2007-2015	Solde 31-mai 2015 2 ans	Solde 31-mai 2015 10 ans	Solde 31-mai 2014
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Levée de fond 2007						
Portion 2 ans	-	11 875	-	-	-	-
Portion 10 ans	9 500	16 625	7 627	-	24 252	22 509
	9 500	28 500	7 627	-	24 252	22 509

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015		2014	
Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
\$	\$	\$	\$	
Équipements informatiques	4 830	3 292	1 538	1 927
Mobilier et équipement de bureau	4 367	1 655	2 712	3 390
	9 197	4 947	4 250	5 317

7 EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 150 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la banque plus 4,75 %, renouvelable annuellement.

8 CRÉDITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	37 929	73 751
Salaires et vacances à payer	40 796	21 396
Sommes à remettre à l'État	-	3 115
	78 725	98 262

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MAI 2015

9 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mai 2014	Encaisse- ment	Constaté à titre de produits	Solde 31 mai 2015
	\$	\$	\$	\$
Conseil des Arts du Canada - Projets	5 833	-	5 833	-
Conseil des arts et des lettres du Québec - Fonctionnement	106 250	375 000	425 000	56 250
	<u>112 083</u>	<u>375 000</u>	<u>430 833</u>	<u>56 250</u>

10 PROGRAMME MÉCÉNAT PLACEMENT CULTURE (MPC)

Suite à l'acceptation d'une demande déposée dans le cadre du programme Mécénat Placement Culture - volet 2, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a accordé une subvention de 43 559 \$ encaissable en trois versements égaux sur trois exercices financiers du CALQ. L'organisme a encaissé en 2014 et 2015 les sommes de 14 520 \$. La balance de la subvention, soit 14 519 \$ sera encaissée en 2016.

11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagée en vertu d'un bail, échéant en juillet 2017, à verser une somme globale de 61 867 \$ pour ses espaces à bureau. Les paiements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2016	28 554 \$
2017	28 554 \$
2018	4 759 \$

12 APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. Toutefois, il arrive souvent que ces apports ne soient pas comptabilisés en raison de problèmes d'enregistrement et d'évaluation. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musici de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MAI 2015

13 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales transactions avec des organismes apparentés sont les suivantes:

Fondation I Musici de Montréal	
Dons et souscriptions :	73 250 \$ (70 000 \$ en 2014)
À recevoir de la Fondation I Musici de Montréal :	0 \$ (45 000 \$ en 2014)

L'orchestre de Chambre I Musici de Montréal et la Fondation I Musici de Montréal sont apparentés car ils ont les mêmes objectifs et coordonnent leurs plans d'action. De plus, des membres du Conseil d'administration de l'orchestre de Chambre I Musici de Montréal sont également membres du Conseil d'administration de la Fondation et ils exercent une influence notable sur les politiques stratégiques de chacun des organismes.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

14 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à son découvert bancaire et à ses créditeurs.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédent pas 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard des ses clients.

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MAI 2015

14 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, les placements de l'organisme présentent des échéances à long terme. A cet égard, L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ces placements. Il n'est toutefois pas possible de mesurer ce risque étant donné que toute variation est sujette aux conditions prévalant sur les marchés financiers.

L'Orchestre de Chambre I Musci de Montréal

ANNEXES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2015

ANNEXE A - Subventions	2015	2014
	\$	\$
FÉDÉRALES		
Conseil des Arts du Canada		
Fonctionnement	122 047	132 660
Projets	5 833	10 000
Tournée	6 000	-
	<u>133 880</u>	<u>142 660</u>
PROVINCIALES		
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	425 000	395 000
Aide spéciale	-	30 000
Tournées	22 500	23 200
	<u>447 500</u>	<u>448 200</u>
MUNICIPALES		
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	79 500	79 500
Ville de Montréal - Aide financière aux OSBL locataires	<u>1 684</u>	<u>1 592</u>
	<u>81 184</u>	<u>81 092</u>
	<u>662 564</u>	<u>671 952</u>